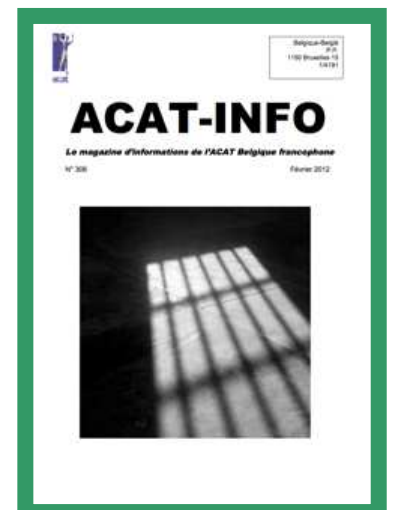


L'ACAT BELGIQUE FRANCOPHONE

1985-2015

30 années d'engagement pour un monde sans torture

Pr. L. Gambarotto



Sommaire

Introduction

Les premières années (1984-1990)

I - Les débuts de la section belge de l'ACAT

II - La constitution de l'ASBL « ACAT – Belgique » (1990)

L'évolution de l'ACAT en Belgique (1990-2015)

I - Le fonctionnement de l'Association

1. Le Conseil d'administration

2. Les membres de l'ACAT

II - Les activités fondamentales

1. Les appels

2. Peine de mort et journée du 10 octobre

3. Deux événements annuels « majeurs »

4. Des interventions et des manifestations spéciales

III - La dimension œcuménique

IV - Les moyens d'information

1. ACAT-Info

2. Les médias

V - La Jeunesse

VI - La FIACAT et les relations internationales

VII - Quelques événements spéciaux

1. Conférences et débats

2. Anniversaires

Conclusions

L'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT) est un réseau de chrétiens unis pour lutter contre la torture et la peine de mort, ainsi que pour la protection des victimes. Fondée en France le 16 juin 1974 par deux femmes protestantes (Hélène Engel et Edith du Tertre) avec des amis issus de différentes confessions chrétiennes, cette œuvre œcuménique a eu, dès le départ, pour vocation de dénoncer et de combattre le scandale de la torture¹. Et de la manière la plus universelle : sans distinction géographique, ethnique, idéologique ou religieuse.

Les fondateurs de l'ACAT se sont engagés dans leur action parce que convaincus que les chrétiens ne pouvaient pas rester indifférents et passifs devant les graves atteintes à l'intégrité physique, psychologique et morale de leurs sœurs et frères en humanité. Aujourd'hui encore, rien ne peut justifier les violences intolérables que subissent des personnes du fait de leurs opinions, paroles et engagements. Motivés par leur foi, des chrétiens de sensibilité et d'appartenances diverses désirent ainsi agir ensemble pour répondre à l'appel du Christ en faveur du respect de la dignité de tout être humain aimé par Dieu. Par la prière et l'action concrète en faveur des victimes, mais aussi pour infléchir la violence des tortionnaires, les membres et sympathisants de l'ACAT ont la forte conviction que leur lutte est une forme de fidélité à l'Évangile pour construire un monde sans torture et sans peine de mort où règnent la justice, l'amour et la paix.

Organisée au niveau local, régional et national, l'ACAT a très rapidement essaimé dans plusieurs pays et les associations nationales ont créé, en 1987, une Fédération internationale (FIACAT) qui anime et soutient le réseau des ACAT, mais aussi les représente auprès d'institutions internationales, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. En tant qu'ONG, les ACAT peuvent être reconnues d'utilité publique et la FIACAT a un statut consultatif auprès des Nations Unies².

En Belgique également, des chrétiens ont fait le choix d'unir leurs forces pour fonder une ACAT qui fête en 2015 ses trente années d'existence et dont nous retraçons, de façon trop rapide, les principales étapes et caractéristiques dans ce qui suit³.

¹ Les fondatrices se sont inspirées de l'article 5 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ».

² La FIACAT est un réseau qui regroupe en 2015 une trentaine d'ACAT à travers le monde.

³ L'exploration des archives au siège de l'ACAT à Bruxelles fait apparaître une matière qui pourrait faire l'objet d'un travail historiographique plus conséquent et détaillé que celui-ci.

Les premières années (1984-1990)

I - Les débuts de la section belge de l'ACAT

À l'automne 1984, quelques personnes se réunissent à Bruxelles pour lancer un groupe ACAT en Belgique et constituent un Comité chargé d'organiser les activités de ce qui devient alors une section de l'ACAT-France⁴. Un dépliant d'information est imprimé, une lettre-circulaire est envoyée à des personnes de Belgique et la soixantaine de Belges inscrits à Paris sont appelés à adhérer à la nouvelle section qui se met en place. Les *Appels urgents* établis à Paris en lien avec Amnesty International⁵ sont diffusés à partir de Bruxelles, puis de Liège, auprès des membres susceptibles d'y donner suite et d'envoyer leurs lettres aux autorités des pays concernés.

Bien sûr, la motivation des membres est décisive pour permettre à cette œuvre de se développer, de se donner un fonctionnement plus structuré et surtout, de se faire connaître d'un plus grand nombre. De multiples contacts et rencontres ont lieu avec des paroisses, avec des responsables ecclésiastiques et des ordres religieux ou avec des organisations agissant pour la défense des droits de l'homme. En septembre 1985, un événement important est la visite de Guy Aurenche⁶ dont plusieurs conférences (Bruxelles, Tournai et Liège) attirent un peu plus de 300 personnes.

Tout au long de l'année 1986, le Comité rationalise les tâches administratives devenues plus conséquentes dès lors que la section belge de l'ACAT est quasi autonome sur tous les plans. Par ailleurs, des efforts sont faits pour renforcer sa dimension œcuménique⁷ ainsi que sa participation à

⁴ Au départ, il s'agit moins d'un comité directeur que d'une équipe d'animation qui se réunit tous les mois chez les Sœurs de la Divine Providence (au 40, rue du Collège Saint-Michel, Bruxelles) et formée, début 1985, des Sœurs Imelda et Lucie, de Mmes Antonie van As-Arioni, Marie-Madeleine Roelants, Françoise Maquere-Joris, de Melle Anne-Marie Hermans de Heel, celle qui a été l'inspiratrice et l'infatigable soutien de l'ACAT-Belgique, ainsi que MM. Bernard Marcoux et Jean-Jacques Montignie. Deux protestants soutiennent l'initiative, le pasteur Pierre Bailleux et M. Patrick Surmont, pasteur proposant. Courant 1985, le père franciscain Matthieu Smolders et M. Marcel Heselmans (Liège) rejoignent l'équipe.

⁵ En Belgique, la question de la « cohabitation » entre l'ACAT et Amnesty International s'est posée dès le départ, mais chaque organisation a pu garder son identité tout en favorisant des collaborations sans double-emploi ni concurrence.

⁶ Guy Aurenche, avocat à la Cour d'appel de Paris et militant des droits de l'homme, est alors membre du Comité directeur de l'ACAT-Paris.

⁷ Les milieux protestants et orthodoxes ont besoin d'être mieux sensibilisés à l'ACAT et leur présence est vivement souhaitée au Comité belge. Le pasteur Beukenhorst, membre du Conseil synodal de l'Église Protestante Unie de Belgique, entreprend à cet effet des démarches auprès des Églises protestantes.

des rencontres internationales. Des délégués représentent la Belgique aux Assemblées Générales de l'ACAT-France et accompagnent le processus de création d'un comité international. Dans cette perspective, la section belge envisage de se constituer en Asbl afin d'obtenir un statut légal lui conférant une existence officielle. Mais il n'y a pas que les questions juridiques ou d'intendance : l'automne 1986 est marqué par le grand succès du récital de Mireille Nègre à Bruxelles, au profit de l'ACAT⁸.

Alors que l'année 1987 voit la création de la FIACAT⁹, l'essor de groupes locaux tels ceux de Gand et de Bruges pose la question de l'opportunité d'une section de l'ACAT en Flandre. C'est aussi, en octobre 1987, l'organisation de la première « Rencontre régionale » à Liège pour favoriser la connaissance mutuelle de ceux qui partagent un même souci pour les torturés. Après un peu plus de deux années d'existence et une grande énergie pour toucher un plus large public¹⁰, l'ACAT belge compte 225 membres, un nombre sans doute plus important de sympathisants et des ressources humaines et matérielles qui lui permettent de se développer.

A cette époque, le *Courrier de l'ACAT*, mensuel réalisé en France, et son supplément belge *ACAT-Info*, lancé en 1988, deviennent vite indispensables aux membres qui ont besoin d'informations utiles, théoriques et pratiques. Pourtant, rien ne peut remplacer des rencontres pour que les militants apprennent à se connaître, et qu'ils se soutiennent par la prière et le dialogue œcuménique. Les membres de l'ACAT participent ainsi à différentes célébrations, pour la plupart inter-confessionnelles¹¹, mais parfois inter-religieuses¹². La dimension internationale n'est pas oubliée, avec les rencontres FIACAT du Bourget (1988) et de Bâle (1989)¹³.

⁸ Danseuse étoile internationale et pianiste, Mireille Nègre est devenue carmélite à 28 ans. Ses deux performances à Bruxelles, le 22 novembre 1986, ont fait salle comble, avec la présence du Roi et de la Reine à la séance de 15h. Outre l'impact publicitaire pour l'ACAT, l'opération a rapporté près de 200 000 francs.

⁹ Créée par dix ACAT nationales, son siège social est à Genève, son secrétariat à Paris et son premier président est Guy Aurenche.

¹⁰ Pour faire connaître les objectifs de l'ACAT, le Comité multiplie les causeries, les conférences, les interventions dans les écoles, les contacts avec les communautés religieuses, les rencontres avec d'autres organisations (Amnesty International, Ligue des Droits de l'Homme...).

¹¹ Mentionnons la célébration œcuménique du 9 décembre 1988 à l'église protestante du Musée - Chapelle royale.

¹² Signalons que, le 10 décembre 1988, pour le quarantième anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme, une célébration interreligieuse rassemble environ 400 personnes représentant la majorité des religions présentes en Belgique.

¹³ Une quarantaine de belges participent à la réunion internationale du Bourget où se sont retrouvées plusieurs milliers de personnes, le 10 décembre 1988.

II - La constitution de l'Asbl « ACAT – Belgique » (1990)

Alors que la « rentrée » de septembre 1988 s'effectue dans de nouveaux locaux¹⁴, l'évolution de la section belge de l'ACAT exige qu'une forme juridique plus officielle soit donnée à ses buts et activités. Après un travail préparatoire assez long et exigeant au cours de l'année 1989, l'Asbl « *Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture – Belgique* » est formellement créée le 3 mai 1990 et ses statuts déposés auprès du Moniteur belge (avec le numéro d'identification 11703/90)¹⁵.

Le titre II des statuts (Article 3) précise l'objet de l'ACAT-Belgique:

« Se référant à l'article 5 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, en communion avec les personnes et organismes attachés à l'abolition de la torture et des exécutions capitales, l'association a pour objet :

1° de sensibiliser dans un esprit œcuménique les chrétiens et leurs Eglises à ce problème ;

2° de les inciter à mettre en œuvre tous les moyens spirituels, principalement la prière, en vue de bannir tous traitements cruels, inhumains ou dégradants ;

3° de mener et soutenir toute action non violente en faveur des victimes de la torture et des exécutions capitales, sans distinction de pays, de régime politique et d'appartenance idéologique ou religieuse ;

*4° d'exercer une action d'éducation et de vigilance en Belgique pour prévenir et dénoncer tout acte pouvant conduire à la torture et aux exécutions capitales. »*¹⁶

Les statuts prévoient alors deux types de membres : les membres effectifs et les membres adhérents. Les premiers sont ceux qui en ont fait la demande expresse et qui, en règle de leur cotisation, s'engagent à soutenir l'association dans ses objectifs et initiatives diverses. Ils ont le droit de vote dans les assemblées générales. Les membres adhérents sont ceux qui, en règle de leur cotisation, participent aux activités de l'association, mais ne désirent pas prendre une part active dans son fonctionnement associatif¹⁷.

¹⁴ Ils sont situés au 19, rue du Marteau, à 1040 Bruxelles.

¹⁵ Voir la publication au *Moniteur belge* du 2 août 1990, p. 5209-5210.

¹⁶ L'ACAT s'appuie également sur la *Convention contre la torture* qui est un traité de droit international adopté par l'ONU le 10 décembre 1984 dans le but d'empêcher les actes de torture, les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

¹⁷ La première Assemblée Générale s'est réunie le 25 novembre 1990 en présence de 40 membres effectifs, 10 autres s'étant excusés.

L'évolution de l'ACAT en Belgique (1990-2015)

I - Le fonctionnement de l'Association

Les questions d'organisation et la dimension juridique de l'ACAT-Belgique ont déjà été abordées avec la création de l'Asbl. Bien sûr, ce ne sont pas là les éléments les plus intéressants de l'ACAT ni sa raison d'être, mais sans cet encadrement associatif, les activités ne pourraient pas se déployer avec un minimum de cohérence et d'efficacité.

1. Le Conseil d'administration

Au sein de l'ACAT-Belgique, le Conseil d'administration (CA) a été et reste encore un organe à la fois essentiel, vital et déterminant. Il fut la cheville ouvrière qui a assuré avec rigueur et entrain la planification des projets et la mise en œuvre des diverses activités de l'ACAT. Constitué de huit à douze personnes selon les années, le CA s'est ainsi réuni très régulièrement, à raison d'une moyenne de huit séances par an¹⁸. Selon leur disponibilité, les administrateurs se sont partagés la plupart des tâches et ils ont fait preuve de beaucoup d'abnégation pour permettre à l'ACAT de poursuivre sa mission sans trop perdre de sa dynamique.

Fait notable, le CA a été présidé uniquement par des femmes, à commencer par la première, Mme Marie-Cécile Lémaignen-Passot¹⁹. Suite à sa démission, c'est Mlle Michelle Gautier²⁰ qui, après un intérim de six mois, est élue (septembre 1991) et assume sa fonction jusqu'en juillet 1995. Elle est alors remplacée par Mme Françoise Pekmez-Steinle dont la présidence prend fin en février 1997. Ensuite, Mme Françoise Maquere-Joris préside le CA pendant une longue période²¹, jusqu'en mars 2011, lorsqu'elle est remplacée par Mme Isabelle Blommaert-Detavernier²².

¹⁸ Au total, ce sont 54 administrateurs (27 femmes et 27 hommes) qui ont contribué au bon fonctionnement du CA et de l'ACAT depuis 1984 (voir leur liste en annexe).

¹⁹ Mme Lémaignen-Passot qui a joué un rôle-clé dans l'élaboration des statuts de l'Asbl a dû démissionner en janvier 1991 pour des raisons familiales. Elle est décédée d'une embolie en janvier 2003, à l'âge de 53 ans.

²⁰ D'abord membre de l'ACAT-France (1985), Mlle Michelle Gautier rejoint en 1989 la Fraternité des douze apôtres à Woluwe St Pierre.

²¹ Mère au foyer, Mme Maquere-Joris a consacré l'équivalent d'un mi-temps à la vie de l'association durant les quatorze années de sa présidence.

²² Pasteure à l'Eglise protestante du Botanique (Bruxelles), Mme Blommaert-Detavernier est élue membre du CA en 2005.

Bien sûr, le CA n'a pas agi seul même si son rôle s'est avéré primordial pour la plupart des activités. Il a su créer des synergies et s'appuyer sur plusieurs membres engagés pour assurer le bon fonctionnement de l'ACAT et mener à bien une multitude de tâches et d'actions. On a cependant l'impression que le CA aurait gagné à élargir davantage le cercle de ses collaborateurs, ce qu'il a tenté de faire sans toujours y parvenir autant qu'il l'aurait souhaité²³!

2. Les membres de l'ACAT

Pour la presque totalité, les Assemblées générales se sont réunies chaque année au mois de mars, avec une mobilisation assez stable des membres effectifs (votants) au cours des années 1990. A partir de 1999 et durant la décennie suivante, il y a un fléchissement notable de la participation des membres qui se sentent un peu moins concernés par le fonctionnement « technique » de l'association. C'est aussi une période où l'ACAT cherche un nouveau souffle et à mieux communiquer *ad intra* et *ad extra*.

Nous ne disposons pas de statistiques complètes sur l'évolution du nombre des membres effectifs, mais en 1991, on en compte environ 70 sur un total de 316 membres. Une augmentation sensible se fait sentir puisqu'en 1994-1995, après dix ans d'existence, il y a un total d'environ 400 membres dont 80 collectivités qui ont un effet multiplicateur pour les Appels urgents²⁴. Mais à partir de ces années, le nombre de membres diminue régulièrement jusqu'en 2009, avec ensuite une stabilisation jusqu'en 2015²⁵.

A la rentrée 2007, le CA a engagé une importante réflexion sur les moyens didactiques et de communication pour dynamiser et optimiser l'attractivité de l'ACAT auprès de ses membres et du grand public, en particulier les jeunes²⁶. Afin de renouveler la stratégie de l'association et d'améliorer son image ainsi que ses outils de communication, un contrat est signé avec l'agence *Via Magnificat Belgium* en avril 2008. Une campagne de

²³ Cette question a été reprise début 2012 afin de renforcer le CA, mais aussi pour développer un réseau de personnes prêtes à s'investir dans des projets ponctuels, des tâches et des événements.

²⁴ A ce moment-là, l'ACAT-Belgique francophone a atteint son plus haut niveau de membres et il existe des groupes locaux plus ou moins structurés à Bruxelles, Liège, Charleroi, Namur, Tournai et dans le Brabant Wallon.

²⁵ Soit 365 membres en 1997, 330 en 2000, 317 en 2002, 280 en 2005, 267 en 2007, 236 en 2009, 228 en 2010, et 233 en 2015. En fait, un « membre » peut signifier un couple ou une communauté religieuse qui soutient par la prière et l'action la mission de l'ACAT.

²⁶ Un CA extraordinaire en décembre 2007 a émis l'idée de faire appel à un professionnel pour relancer et redynamiser l'ACAT vieillissante.

marketing avec l'envoi d'un mailing, l'organisation d'un cycle de conférences et l'amélioration des supports publicitaires de l'ACAT n'ont cependant pas permis de susciter de nombreuses nouvelles adhésions²⁷.

Il reste que, tout au long de son existence, l'ACAT s'est efforcée d'intéresser à sa cause de nouveaux membres, lesquels n'ont pas pu compenser les départs dus à l'âge, aux décès, à des raisons professionnelles ou à une perte d'intérêt, ni permettre de réellement rajeunir les militants et les cadres de l'association²⁸. Il convient aussi de constater que, si la création de groupes locaux a été encouragée²⁹, les quelques-uns qui ont réussi à se structurer n'ont pas pu s'enraciner dans la durée (Bruxelles mise à part). Cette question récurrente constitue encore un défi aujourd'hui.

Suite à la création de l'Asbl *ACAT-Vlaanderen* (juin 1995)³⁰, l'AG du 23 mars 1996 décide de modifier la dénomination de l'ACAT-Belgique, qui devient *ACAT-Belgique francophone* (ACAT-BF). Devant l'existence de deux sections de l'ACAT sur le territoire de la Belgique et pour favoriser des relations fraternelles (sachant que les membres ont une totale liberté d'adhérer à la section de leur choix), il fut convenu que chaque CA accueillerait en son sein un ou deux représentants de l'autre CA au titre d'observateurs. Cette participation croisée a permis de maintenir un dialogue permanent sans toujours suffire à créer des synergies, et il faut constater que la présence des délégués de l'ACAT-Vlaanderen a été un peu plus régulière que celle des délégués de l'ACAT-BF³¹.

²⁷ A vrai dire, bien que très coûteuse, cette campagne n'a pas eu les effets escomptés, et ses résultats ont été décevants pour le mailing de 5000 adresses (Carême 2009) comme pour le cycle de conférences de 2008-2009.

²⁸ Il faut toutefois noter qu'une nouvelle génération issue des groupes de jeunes a progressivement pris le relais au cours des années 2000.

²⁹ Voir, par exemple, les démarches de Jacques Pardonge, au cours de l'année 2002, pour susciter des groupes locaux, sans réellement y parvenir. Problématique de nouveau abordée en 2012 : comment créer des ACAT locales ? Comment stimuler une dynamique locale et inciter ses membres à s'impliquer dans les projets et actions de l'ACAT ?

³⁰ Dès 1990, Mgr De Hoover, évêque auxiliaire de Malines-Bruxelles, le Père Cory Beckers et le Pasteur Beuckenhorst ont soutenu le projet de créer une section néerlandophone au sein de l'ACAT-Belgique. Mais l'officialisation et le développement de l'ACAT-Vlaanderen qui compte un peu plus de 130 membres en 1995 doit surtout aux efforts du Père Luc De Prest, bénédictin de l'Abbaye St Andries à Zevenkerken.

³¹ Signalons qu'en 1996, l'ACAT-Vlaanderen a écarté l'idée d'une ACAT-Belgium coiffant les deux associations régionales pour assurer leur représentation auprès de la FIACAT et d'instances internationales. Néanmoins, le groupe ACAT-Europe préféra ne désigner qu'un seul délégué représentant la Belgique, avec alternance d'une personne de l'une ou l'autre section.

En mars 1997, l'AG modifie le titre IV des statuts lorsqu'elle décide qu'il n'existe plus qu'une seule catégorie de membres de l'association, à savoir les personnes physiques ou morales et associations de fait, en règle de cotisation. Dès lors, tous les membres ont le droit de vote aux assemblées générales (titre V), ce qui simplifie les choses³². La même année, début juin, l'ACAT-BF emménage dans ses nouveaux locaux situés dans l'immeuble de la Compagnie de Marie Notre-Dame à Bruxelles³³.

Pour terminer ce chapitre consacré au fonctionnement de l'ACAT-BF, il aurait été nécessaire de faire droit aux questions financières qui sont, comme chacun sait, importantes. Pour ne pas faire trop long, nous y renonçons, non sans souligner que l'ACAT a pu bénéficier de la générosité de très nombreux membres et de quelques dons exceptionnels³⁴.

³² Ajoutons que l'ACAT-BF s'est dotée d'un *Règlement intérieur* en mars 1995 et que, lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2004, elle a modifié ses statuts en fonction de la nouvelle loi sur les ASBL.

³³ L'adresse de l'ACAT-BF est toujours la même à ce jour : 53, Quai au Foin, 1000 Bruxelles

³⁴ De la création de l'Asbl en 1990 jusqu'en 1997, c'est Mme Françoise Maquere-Joris qui assume la fonction de trésorière, puis c'est Mme Eliane Vandermeuter pour une longue période jusqu'en 2011. Depuis, c'est M. Michaël Bougard qui est le trésorier de l'association.

II - Les activités fondamentales

Par « fondamentales », il faut comprendre les activités directement liées à la lutte pour faire cesser la torture et s'opposer aux exécutions capitales. Il s'agit principalement des *Appels Urgents* et des interventions ou des pétitions en faveur de personnes singulières qui subissent des détentions arbitraires, des mauvais traitements, des actes de torture quand ce ne sont pas des condamnations à la peine de mort. On doit y ajouter les rendez-vous réguliers à certaines dates qui ponctuent chaque année de célébrations et rencontres susceptibles d'élargir l'audience de l'ACAT et de renforcer son combat.

1. Les appels

De plusieurs sortes, les *Appels* sont à la base de la mission de l'ACAT pour dénoncer les cas de torture. Ce sont d'abord les *Appels urgents* sélectionnés chaque mois (deux ou trois) à partir des cas signalés par l'ACAT-France, la FIACAT, Amnesty International ou l'Organisation Mondiale Contre la Torture³⁵. Le choix de ces *Appels urgents* s'effectue à partir de plusieurs critères, soit parce qu'ils nécessitent une réaction rapide avant l'irréversible, soit parce qu'il s'agit de tenir compte d'une diversité de situations liées aux personnes pour lesquelles un appel est lancé : pays d'origine, activité professionnelle, sexe, religion, militance, etc.

Les *Appels urgents* sont ensuite envoyés par lettre, puis en y ajoutant le courrier électronique, à tous les membres pour qu'ils les signent et les adressent aux autorités concernées afin qu'elles mettent fin aux actes de torture sur tel ou tel prisonnier, qu'elles lui garantissent une protection et, le cas échéant, un procès équitable³⁶. Ces *Appels* ont concerné des centaines de personnes et, pour une minorité non-négligeable d'entre-elles, ont eu des répercussions positives en améliorant leur sort, voire même en favorisant leur libération. Cette efficacité, quoique relative, des *Appels urgents* a toujours été un encouragement pour les membres de l'ACAT à persévérer, encore et toujours, dans leur action concrète en faveur des victimes et pour conduire leurs tortionnaires à renoncer à leurs méthodes avilissantes³⁷.

³⁵ En 1995, l'ACAT-BF est encore largement tributaire d'ACAT-France et de la FIACAT pour les interventions (Appels urgents, Appel du mois, Rédactions spéciales).

³⁶ En 1990, par exemple, 4000 Appels urgents ont été signés et envoyés par les membres de l'ACAT-Belgique, soit une moyenne de plus de 330 envois par mois.

³⁷ Rappelons que, de 1985 à 1992, Marcel et Marie Heselmans ont pris en charge la lourde tâche des Appels urgents, avant qu'elle ne soit confiée à d'autres personnes.

A côté des Appels urgents, les *Rédactions/ Interventions spéciales* signées par la présidence ou le secrétariat concernent de multiples situations de torture et d'atteinte aux droits de l'homme sur les différents continents. Là encore, de très nombreux courriers ont ainsi été adressés directement à des ambassades ou à des chefs d'Etat pour demander la révision de procès inévitables, pour faire cesser le harcèlement et les menaces à l'encontre des dissidents ou des militants des droits de l'homme, et pour que soit proscrite l'utilisation de la torture³⁸.

Enfin l'Appel du mois se propose d'intervenir sur une situation plus générale et moins urgente que celle dénoncée dans les Appels urgents. Il est envoyé à un plus petit nombre de membres et constitue un bon support de présentation de l'ACAT³⁹.

2. Peine de mort et journée du 10 octobre

Au milieu des années 1990, se met en place une section « SOS-Peine de Mort » animée par Louis Vandermeuter⁴⁰ et qui regroupe entre 40 et 50 membres de l'ACAT (mais aussi de non-membres) et de communautés religieuses pour porter dans la prière les cas de condamnés à mort qui risquent d'être exécutés. Face à l'urgence de certaines situations, les membres de ce réseau doivent réagir très vite par l'envoi de lettres ou de messages électroniques aux autorités susceptibles d'intervenir pour empêcher l'irréversible. Vu la situation dans le monde, le réseau « SOS-Peine de mort » a poursuivi son action grâce à une bonne mobilisation de ses membres qui ont effectué plusieurs centaines d'interventions en faveur des condamnés à mort⁴¹.

Avec la loi du 10 juillet 1996, l'ACAT qui avait plusieurs fois interpellé le gouvernement au sujet de la peine de mort⁴² a la satisfaction de la voir

³⁸ Sans pouvoir fournir ici des statistiques précises, signalons que ces interventions spéciales peuvent dépasser la centaine chaque année et concerner plusieurs centaines de personnes.

³⁹ Il s'agit du réseau « Alliance » basé sur des personnes et organisations qui ne sont pas nécessairement membres de l'ACAT (entre 40 et 70 selon les années) et qui reçoivent l'Appel du mois rédigé par l'ACAT-France ou la FIACAT. Il peut aussi être diffusé dans des paroisses, des communautés, des groupes de prières, des écoles, etc.

⁴⁰ Membre du CA (1993-1995) et délégué à la FIACAT, Louis Vandermeuter a mené un combat exemplaire contre la peine de mort et pour améliorer les conditions de détention, y compris dans les prisons belges. Son décès le 3 janvier 2013 a privé l'ACAT-BF d'un fidèle militant qui a longtemps dirigé la section « SOS – Peine de Mort » avec un grand zèle.

⁴¹ A titre d'exemple, 59 interventions en 2001, 61 en 2007, 65 en 2011.

⁴² Cela avait été le cas lorsqu'un courrier fut adressé en 1990 à M. Melchior Wathelet (père), ministre de la Justice, pour lui demander d'agir afin que la peine de mort soit supprimée du Code civil belge.

abolie par la Belgique de manière définitive et inconditionnelle. Enfin, signalons que le réseau « SOS-Peine de mort » est coordonné, depuis 2013, par Raymond Collard⁴³.

Pour sa part, Michelle Gautier met sur pied un petit groupe de correspondants avec des condamnés à mort. La cellule « Arc-en-Ciel » regroupe ainsi plusieurs personnes qui désirent correspondre régulièrement avec des prisonniers qui sont presque tous dans le couloir de la mort, principalement au Texas. Sollicitée par un condamné à mort, Michelle Gautier débute elle-même fin 1999 une correspondance avec Félix Rocha⁴⁴ qui supporte difficilement des conditions de détention pénibles. Dix ans plus tard, en 2009, Michelle Gautier a pu se rendre au Texas pour rencontrer Félix Rocha, toujours en attente de son exécution⁴⁵.

Le 10 octobre 2003 est organisée la première « *Journée mondiale contre la peine de mort* », à l'initiative de la Coalition mondiale contre la peine de mort composée de nombreuses ONG, d'associations de juristes et d'organisations luttant contre la peine de mort. A Bruxelles, en lien avec AI, la LDH et Sant Egidio, l'ACAT est présente au Palais de Justice (avec un stand) et fait signer une pétition pour mettre fin aux exécutions capitales⁴⁶. En 2007, toujours dans le cadre de la journée du 10 octobre, la pétition de la Coalition mondiale contre la peine de mort est signée par cinq millions de personnes à travers le monde, dont 900 signatures récoltées par l'ACAT-BF⁴⁷. L'année suivante, l'ACAT recueille 1000 signatures contre la peine de mort en Asie, continent particulièrement touché par les exécutions capitales⁴⁸, puis 1400 signatures en 2009 contre la peine de mort infligée aux mineurs.

⁴³ Le réseau a effectué 24 interventions auprès de gouvernements en 2014.

⁴⁴ Il s'agit d'un homme originaire du Mexique qui a été condamné à la peine de mort en 1999 et emprisonné au Texas.

⁴⁵ Accompagnée par Céline, une nièce journaliste, et par Mathieu, un neveu, Michelle Gautier qui est alors âgée de 80 ans s'est rendue dans la prison de Livingstone et a été autorisée à faire deux visites, fin novembre et début décembre 2009, à Félix Rocha. De retour en Belgique, elle a poursuivi sa relation épistolaire avec ce prisonnier qui est encore dans le couloir de la mort en 2015.

⁴⁶ La pétition « Appel aux autorités de tous les pays qui maintiennent la peine de mort » fut signée par : le gouvernement belge, les évêques de Bruxelles, Namur et Liège et l'Eglise Protestante Unie de Belgique.

⁴⁷ Le 18 décembre 2007, en Assemblée générale, l'ONU a voté une résolution appelant à « instituer un moratoire sur les exécutions en vue de l'abolition de la peine de mort ».

⁴⁸ Aujourd'hui, l'Europe est la seule région du monde où la peine de mort n'est plus appliquée. Les Etats-membres du Conseil de l'Europe ont soit aboli la peine capitale, soit institué un moratoire sur les exécutions. Par contre, plus de soixante pays, y compris certains occidentaux, continuent d'exécuter régulièrement des condamnés à mort.

3. Deux événements annuels « majeurs »

Ces deux événements annuels sont liés à des dates commémoratives importantes pour la lutte contre la torture et la défense des droits de l'homme : il s'agit du 26 juin⁴⁹ et du 10 décembre⁵⁰. Ces journées ont une dimension spirituelle indéniable du fait des célébrations œcuméniques organisées ces jours-là, renvoyant ainsi à l'une des marques identitaires les plus essentielles de l'ACAT.

En ce qui concerne le 26 juin, depuis 2001, l'ACAT et Amnesty International se sont associées pour inviter les paroisses chrétiennes à célébrer cette journée. Et les Catholiques ont pu d'autant plus s'associer aux célébrations du 26 juin que le Saint-Siège a ratifié à son tour en 2002 la Convention contre la torture⁵¹.

Pour la campagne de 2003, ce sont 1500 tracts qui sont envoyés aux paroisses et, en 2004, un feuillet de prière (avec chants, textes, méditation) est envoyé à toutes les communautés chrétiennes francophones de Belgique. 2006 voit le lancement de la campagne « Interdit de la torture » (26 juin-fin 2007) principalement axée sur les prisons (Guantanamo, Irak...). C'est aussi l'inauguration en Belgique de la *Nuit des Veilleurs* qui est une chaîne de prière pour les torturés durant la nuit du week-end le plus proche du 26 juin⁵². Pour la *Nuit des Veilleurs* du 23 au 24 juin 2007, des moyens publicitaires accrus ont été mis en œuvre : 650 envois avec feuilles pour s'inscrire et prier 15mns, et 700 affiches⁵³. Notons que le site internet spécialement affecté à la *Nuit des Veilleurs* permet aux personnes qui le souhaitent de s'y inscrire pour indiquer leur intention de participer à un temps de prière⁵⁴.

⁴⁹ Le 26 juin marque l'anniversaire de la date d'entrée en vigueur en 1987 de la *Convention contre la Torture* ratifiée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1984. C'est en 1997 que l'ONU décide que le 26 juin serait la « Journée internationale de soutien aux victimes de la torture ».

⁵⁰ Le 10 décembre est la date anniversaire de l'adoption, en 1948, de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Depuis 1950, le 10 décembre a été proclamé « Journée des droits de l'homme » par les Nations Unies.

⁵¹ C'est le pape Jean-Paul II qui a signé la Convention le 26 juin 2002.

⁵² Cette idée d'un couplage de la « Nuit des veilleurs » avec la journée du 26 juin est venue de l'ACAT-France. Depuis, les ACAT de plusieurs pays invitent chaque année les chrétiens du monde entier à une nuit de prière pour soutenir ceux qui souffrent aux mains des bourreaux.

⁵³ C'est à peu près la même chose en 2008 (650 envois comprenant 5-6 tracts tirés à 6000 ex., et un mode d'emploi pour organiser un moment de prière) et en 2009. En 2010, les invitations sont envoyées par mail, mais le CA fait imprimer 3000 folders et 500 affiches.

⁵⁴ Le site reçoit près de 8000 signatures en 2010, puis 5615 signatures dont 130 pour la Belgique en 2011.

Quant à la journée du 10 décembre, elle est un rendez-vous important auquel l'ACAT a pris part depuis sa création. Nous ne mentionnons ici que quelques événements plus significatifs, sachant qu'à l'occasion du 10 décembre une célébration a été organisée, pendant de très nombreuses années, à l'Eglise royale de Sainte Marie (Schaerbeek) dont la vocation œcuménique et de dialogue inter-religieux s'accordait bien avec la vision de l'ACAT⁵⁵.

Un concert de la Chorale Royale Protestante de Bruxelles, en faveur de l'ACAT et placé sous le patronage de S.M. la Reine Fabiola, fut donné le 9 décembre 1993⁵⁶. Deux ans plus tard, le 10 décembre 1995, la pasteur Isabelle Blommaert-Detavernier organise une soirée autour de l'ACAT au Temple de Rixensart⁵⁷. Ensuite, pour le cinquantième anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, l'ACAT participe à plusieurs manifestations dont la célébration œcuménique du 13 décembre 1998, à l'Eglise Sainte Marie⁵⁸. La même année, dans le cadre de la Coordination des ONG chrétiennes, l'ACAT-BF prend part à des actions communes avec *Justice et Paix*⁵⁹, *Pax Christi*, *Œcuménisme et Paix*, et *d'Entr'aide et Fraternité*⁶⁰. Toujours le 10 décembre 1998, une séance formelle a lieu au Parlement, avec une intervention au nom du Forum des ONG (25 organisations) qui a rédigé la brochure *Agenda des droits humains* dans laquelle le chapitre « Torture » a été écrit par l'ACAT-BF. La participation de cette dernière lui a ainsi permis d'être un peu mieux connue des autres ONG.

Le 1^{er} décembre 2000, un spectacle est présenté en faveur de l'ACAT⁶¹ et, en 2001, une lettre commune ACAT-Amnesty International est envoyée avec un livret de prières à 700 paroisses francophones de différentes

⁵⁵ Une prière bilingue préparée par Françoise Steinle et le Père Athanase eut lieu le 14 décembre 1997. De façon plus régulière, un temps de prière œcuménique y fut aussi organisé tous les 3^{ème} mercredis du mois jusqu'en 2002.

⁵⁶ La soirée fut un succès avec 710 entrées payantes et un bénéfice, pour l'ACAT, de près de 50.000 Frs.

⁵⁷ Toujours à Rixensart, le 10 décembre 2002, une rencontre œcuménique fut organisée suite à l'invitation du pasteur Marc Dandoy.

⁵⁸ Signalons aussi une nouvelle rencontre avec le Cardinal Danneels concernant le 50^e anniversaire de la DUDH afin d'obtenir que la Conférence épiscopale prenne position de manière formelle.

⁵⁹ Depuis oct. 1997, l'ACAT-Belgique francophone est membre de l'A.G. de *Justice et Paix*.

⁶⁰ Une brochure intitulée « La dignité humaine en actes » fut élaborée et diffusée dans les Eglises et communautés religieuses.

⁶¹ Charles Kleinberg présente le *Traité sur la Tolérance*, de Voltaire, à l'Auditorium des Riches-Clares. Le public apprécie la performance de haute tenue du récitant et comédien.

confessions pour les inviter à les utiliser lors de leurs célébrations habituelles ou celles spécialement organisées autour des Droits de l'homme dans le cadre du 10 décembre.

En 2003, une prière commune ACAT et *Œcuménisme et Paix* est organisée à l'église Sainte Marie, puis de nouveau les années suivantes. Petit à petit, tout comme la Nuit des Veilleurs, la célébration ou l'organisation d'une prière œcuménique à l'occasion du 10 décembre (avec envoi d'un livret / schéma de célébration aux diverses paroisses) est ainsi devenu l'un des moments forts de l'année pour les activités de l'ACAT-BF, qui a fait montre de créativité et de constance en renouvelant chaque année ses propositions, tant dans la forme que dans le fond, pour marquer cette date clé. On peut en particulier signaler la participation de plusieurs paroisses protestantes (Ath, Tournai, Rongy, Courcelles, Ghlin, Botanique) en 2010 ou, plus récemment, le 6 décembre 2014, la belle célébration œcuménique à l'église orthodoxe de la Sainte Trinité et des Saints Côme et Damien, à l'invitation du Père d'Aloisio.

4. Des interventions et des manifestations spéciales

Il est impossible ici de faire droit au grand nombre de démarches et d'interventions de l'ACAT auprès d'instances officielles et de personnalités à propos de la torture, de la peine de mort ou de tel événement majeur. Nous en signalons quelques-unes dans l'ordre chronologique.

Notons ainsi l'intervention, en 1991 auprès des évêques de Belgique, concernant le projet de Catéchisme catholique qui ne condamnait pas formellement la peine de mort. Un entretien avec Mgr Paul Lanneau (au nom de la Conférence épiscopale) n'a pas permis de faire modifier la version définitive du Catéchisme⁶². Cependant, si l'on constate une frilosité de l'institution et de l'épiscopat belge contre la torture ou la peine de mort, les relations de l'ACAT avec le Cardinal Godfried Danneels sont bonnes et favorisent un dialogue positif pendant de nombreuses années⁶³.

Suite au Rapport du Comité Européen de Prévention de la Torture après sa visite en Belgique (du 14 au 23 novembre 1993), l'ACAT effectue une

⁶² Une déclaration commune d'Amnesty International et de l'ACAT relative à la position de l'Eglise Catholique sur la peine de mort dans le nouveau Catéchisme universel a été envoyée à la presse en 1993. La *Libre Belgique* a réagi de manière défavorable sans publier la déclaration, et les membres du CA se sont exprimés dans le « Courrier des lecteurs ».

⁶³ En 1993, une lettre est adressée à Mgr Danneels pour l'inviter à devenir membre de l'ACAT et la même démarche est faite auprès du Pasteur Daniel Vanescote (Eglise Protestante Unie de Belgique) et de Mgr Panteleimon (Patriarcat Œcuménique de Constantinople).

démarche auprès du Ministre de l'Intérieur, M. Johan Vande Lanotte, et du Ministre de la Justice, M. Melchior Wathelet, pour que les conditions de détention des prisonniers s'améliorent et que cessent les brutalités policières⁶⁴.

L'année 1994 restera à tout jamais tristement célèbre à cause des événements tragiques du Rwanda et du génocide des Tutsis. Le 29 juin, l'ACAT qui n'a jamais été autant nécessaire organise une « Heure de prière » œcuménique réunissant plus de 200 personnes à l'église du Collège St Michel à Bruxelles. Dans les mois et les années qui ont suivi, l'ACAT-BF est restée très soucieuse de la situation au Rwanda, donnant la parole à des témoins de la tragédie.

Le 12 juin 2001, à l'appel d'une trentaine d'organisations, l'ACAT-BF est présente lors de la manifestation pour protester contre la politique menée par le Président américain Georges W. Bush. La même année, l'ACAT soutient le communiqué de la FIACAT suite aux attentats du 11 septembre : « Attentats aux USA : oui à la justice, non à la vengeance ». Toujours en juin 2001, la FIACAT propose une « Déclaration des Eglises contre la torture » dans le cadre de la campagne mondiale lancée par Amnesty International. Suite aux démarches effectuées par l'ACAT-BF, les principales Eglises chrétiennes en Belgique ont signé la Déclaration rendue publique le 26 juin 2001⁶⁵.

Au registre des visites aux ambassades, signalons brièvement celles effectuées en novembre 2002 par Françoise Maquere-Joris à l'ambassade du Congo-Brazzaville concernant la disparition d'une personne, et à l'ambassade du Mexique à propos d'un condamné à mort mexicain détenu au Texas⁶⁶. Lorsque le scandale de la prison d'Abou Ghraib (Irak) éclate, *ACAT-Info* publie en mai 2004 le communiqué de la FIACAT qui condamne fermement les actes de torture et les traitements inhumains et dégradants infligés par des militaires américains. Aussi, lors de la venue du Président Bush à Bruxelles, le 21 février 2005, l'ACAT-BF se joint aux manifestants devant l'Ambassade des USA.

⁶⁴ Dans le cadre de l'opération « Vigilance », suite à des exactions commises en Somalie par des paras belges, une lettre est envoyée en avril 1997 au Ministre de la Défense Nationale, au Ministre de la Justice et à l'Auditeur chargé des poursuites.

⁶⁵ Il s'agit de l'Eglise Protestante Unie de Belgique, de l'Eglise Orthodoxe (Patriarcat œcuménique de Constantinople), de l'Eglise Catholique en Belgique (via la Commission *Justice et Paix*), et des Eglises protestantes et évangéliques.

⁶⁶ Il s'agit du prisonnier Félix Rocha avec lequel Michelle Gautier est alors en correspondance depuis plusieurs années.

En 2005, pour répondre à une demande de la FIACAT, l'ACAT-BF intervient auprès du Premier Ministre belge et du Ministre des Affaires étrangères pour qu'ils demandent que soit adoptée (sans être dénaturée) la résolution sur la torture de la Commission des droits de l'homme en discussion aux Nations-Unies. Par ailleurs, concernant l'examen de la Belgique devant le CAT (Comité contre la torture, de l'ONU), la FIACAT a demandé que l'ACAT-BF participe à l'élaboration d'un rapport alternatif par les ONG (Ligue des Droits de l'Homme, Observatoire International des Prisons). Le 25 novembre 2008, lors d'une conférence de presse, la Ligue des Droits de l'Homme présente un rapport de 12 pages qui pointe des problèmes et qui cite l'ACAT-BF⁶⁷. En 2014, la FIACAT ayant rappelé l'importance des liens avec les aumôneries de prison, avec les autorités religieuses et les paroisses, une rencontre a lieu avec le pasteur Steven Fuite, Président du Conseil synodal de l'Eglise Protestante Unie de Belgique.

Cette section relative aux activités directement liées à la raison d'être de l'ACAT aurait besoin d'être complétée car nous n'avons pas abordé un élément essentiel qui concerne la présence de l'ACAT-BF dans une grande diversité de lieux afin de se faire connaître et de partager ses compétences dans le domaine de la lutte contre la torture et de la peine de mort. Depuis les premiers mois de son existence jusqu'à aujourd'hui, des membres engagés ont fait montre d'une grande disponibilité pour rendre visite à un nombre impressionnant d'institutions ecclésiales, politiques et pédagogiques : paroisses, communautés religieuses, écoles primaires et secondaires, Facultés, ambassades, associations, etc. Sans une telle présence sur le terrain et la richesse des rencontres faites, l'ACAT-BF n'aurait pas eu le même impact et n'aurait pas aujourd'hui la respectabilité qui est la sienne.

⁶⁷ A ce propos, le communiqué de presse de la FIACAT a été contresigné par les deux ACAT belges.

III - La dimension œcuménique de l'ACAT

Il a déjà été précisé que l'ACAT est, dès l'origine, un mouvement et une action résolument œcuméniques⁶⁸. En Belgique, c'est une même volonté d'agir en rassemblant les chrétiens de diverses confessions qui s'est manifestée depuis le début. Les différences confessionnelles, loin d'avoir été un obstacle, ont constitué une riche complémentarité pour œuvrer de manière fraternelle à la réalisation d'un objectif conforme à l'Évangile.

Certes, ce sont principalement des personnes issues du Catholicisme qui ont lancé, puis encadré et animé l'ACAT belge, mais il n'y a rien d'étonnant à cela dans un pays fortement imprégné de religion et de culture catholique⁶⁹. La majeure partie des célébrations et nombre d'activités ont donc eu lieu dans des paroisses et des locaux de l'Église catholique. L'ACAT a ainsi pu compter sur la bienveillance, voire le soutien de nombreux prêtres et communautés religieuses, et de certaines hautes personnalités telles que le Cardinal Godfried Danneels, archevêque de Malines-Bruxelles.

Cela ne peut faire oublier qu'un gros effort a été fait pour sensibiliser les Églises protestantes ainsi que les paroisses orthodoxes. Il faut pourtant reconnaître que la mobilisation des protestants a été assez lente et que leur adhésion n'a jamais été très large en dépit de la participation zélée de plusieurs personnes très engagées⁷⁰. Il n'en reste pas moins que différents événements et activités ont été organisés dans des lieux protestants⁷¹ et l'ACAT a été présente à certains rassemblements de l'Église Protestante Unie de Belgique⁷².

⁶⁸ Voir l'article 3 des Statuts. Le *Règlement intérieur* précise que « les membres de l'ACAT veilleront à ce que leurs actions, leurs démarches et leurs déclarations au nom de l'ACAT soient faites en toute fraternité et dans un consensus commun aux diverses confessions » (Article 1.1).

⁶⁹ Plusieurs religieuses se sont engagées au Conseil d'Administration (Sœurs Imelda et Lucie, Janette Chambonnière) ainsi que plusieurs prêtres (le Franciscain Matthieu Smolders, M. l'abbé Jean George, le Père Luc De Prest).

⁷⁰ Lors de l'Assemblée générale du 6 mars 1993, les protestants Pierre Bungu et Yves Dosimont sont élus au Conseil d'Administration. En 1996, le protestant Vincent Dubois est nommé archiviste et documentaliste, et Pierre Bungu est élu vice-président en 1997 (jusqu'en 2005). Puis, en mars 2005, la pasteure Isabelle Blommaert-Detavernier est élue au CA et à la vice-présidence, puis c'est le pasteur Yves Jonas qui entre au CA en 2011.

⁷¹ Le Forum de l'ACAT a été organisé dans les locaux de l'Église protestante du Botanique le 30 novembre 1991 et, de nouveau, le 11 novembre 1992. Plusieurs assemblées générales ont également eu lieu à l'église du Botanique (de 2000 à 2004) ainsi que diverses célébrations qui se sont déroulées à la chapelle de l'Église protestante du Musée à Bruxelles.

⁷² On note ainsi la présence d'une délégation de l'ACAT-BF lors du Rassemblement national protestant du 16 octobre 1999, au Palais des expositions de Charleroi. Lors du Rassemblement national du 25 mai 2006 à Seraing, des tracts de l'ACAT sont distribués et

Côté orthodoxe, Le père Athanase (Alain Cabirou) est élu au CA en 1993 et assure une longue présence auprès de l'ACAT, soucieux de prendre part aux célébrations œcuméniques⁷³. Plus récemment, le Père Christophe d'Aloisio a été invité au CA pour représenter l'orthodoxie, et ce dans l'attente d'une personne susceptible de s'engager plus durablement.

IV - Les moyens d'information

Au sein d'une société façonnée par une profusion de médias, il est important de bien communiquer si l'on veut avoir une chance d'être entendu, vu et compris. Et la meilleure des causes ne saurait faire l'économie d'outils audio-visuels permettant de se faire connaître auprès d'un large public. L'ACAT-BF s'est, elle aussi, efforcée de s'exprimer et de se faire entendre grâce à son propre périodique, et par d'autres canaux tels que la presse, la radio, la télévision ou encore internet.

1. ACAT-Info

Au printemps 1991, le supplément belge au *Courrier de l'ACAT*⁷⁴ qui existait depuis 1988 est supprimé pour être remplacé par un *ACAT-Info* nouvelle manière qui devient « Le magazine d'informations de l'ACAT-Belgique ». Elaboré en Belgique et publié trois à quatre fois par an, il est expédié directement aux membres et sa préparation demande un gros investissement de la part de l'équipe de rédaction chargée de définir une politique éditoriale et de trouver les collaborations nécessaires pour couvrir ses différentes rubriques⁷⁵. Le lecteur peut y trouver le suivi des interventions, avec des statistiques relatives aux différents types d'appels⁷⁶, l'écho de certains événements et rencontres, le compte-rendu des grands séminaires de la FIACAT et des articles plus conjoncturels en fonction de

des Appels urgents signés. En 2000, le pasteur de Boitsfort devient membre de l'ACAT-BF et, le 29 octobre 2000, le pasteur Michel de Bock invite l'ACAT à tenir un stand lors de la journée « Jubilé 2000 » à Charleroi.

⁷³ Le Père Athanase est recteur de la paroisse orthodoxe Protection de la Sainte Vierge (Patriarcat de Moscou) et est membre de l'association Oecuménisme et Paix. Il siège au CA de l'ACAT, de 1993 à 2012, et a été l'un des deux vice-présidents, de 1995 à 2012.

⁷⁴ Le *Courrier de l'ACAT* est le magazine chrétien des droits de l'homme édité par l'ACAT-France.

⁷⁵ Le CA de juin 1995 décide de publier *ACAT-Info* quatre fois par an et de le structurer autour de trois points forts : Spiritualité œcuménique, Appels urgents et Actualité.

⁷⁶ On trouve ainsi le détail par pays, avec le nombre de personnes concernées, sous forme d'un tableau faisant apparaître les Appels urgents, les Appels du mois, les Rédactions spéciales ainsi que les réponses et les libérations.

l'actualité politique. Le numéro de février-mars est assez largement consacré à la préparation de l'Assemblée générale, avec un rapport d'activités de l'année écoulée⁷⁷.

Avec le numéro de novembre 2007, une nouvelle présentation d'*ACAT-Info* est lancée pour le rendre beaucoup plus attractif avec sa couverture sur papier glacé en couleur et sa présentation artistique, y compris au niveau des photos choisies pour la couverture, provenant au départ d'une photographe professionnelle cédant bénévolement le droit à l'ACAT d'utiliser ses clichés⁷⁸. *ACAT-Info*, organe d'information fort utile et apprécié si l'on en juge par les remarques de certains lecteurs passe alors de quatre à trois numéros par année, ce qui allège un peu la charge rédactionnelle et les coûts de fabrication et d'expédition.

Ajoutons ici un mot concernant le site internet de l'ACAT-BF. Le démarrage du site internet a lieu début 2004 avec comme nom de domaine : **acat-Belgique-francophone.be** (hébergé chez les hollandais). Ce site a été mis à jour de manière un peu irrégulière et a subi une cure de jouvence (habillage et contenu) fin 2014-début 2015.

2. Les médias

A différentes reprises, la presse écrite religieuse a ouvert ses colonnes pour une présentation bienveillante de l'ACAT. Le *Journal Dimanche* ; *Pastoralia*⁷⁹, ou bien *Mosaïque*⁸⁰ ont annoncé des activités liées à l'ACAT, à l'occasion de la journée du 26 juin et de la « Nuit des Veilleurs », ou pour donner des informations pratiques concernant telle conférence ou tel spectacle. On ne peut pas dire que cette « publicité » ait été suffisante, loin de là, et l'ACAT a dû élaborer son propre matériel publicitaire pour le distribuer à diverses occasions⁸¹.

La radio a également ouvert ses antennes à l'ACAT, en particulier la Radio Catholique Francophone (RCF) de manière épisodique les premières

⁷⁷ Son tirage a toujours été supérieur au nombre de membres de manière à pouvoir le diffuser lors de campagnes et de présentations de l'ACAT.

⁷⁸ C'est la présentation encore actuelle de ce magazine.

⁷⁹ Mensuel de l'archevêché de Bruxelles-Malines.

⁸⁰ Mensuel de l'Eglise Protestante Unie de Belgique – partie francophone.

⁸¹ Le Conseil d'administration n'a pas hésité sur l'effort publicitaire : en 1995, 2000 affiches A3 et 5000 A4 « Torture : Non », ainsi que 10.000 tracts pliables en trois. En 2008, avec l'aide de *Via Magnificat*, on procède à la refonte totale du tract de présentation de l'ACAT qui datait de 1995.

années. Mais en mars 1996, un accord est signé avec RCF pour une collaboration régulière, avec une émission mensuelle au cours de laquelle est présenté l'appel du mois et transmis des informations relatives à l'actualité des droits de l'homme et de la lutte contre la torture⁸². En 2012, c'est RCF Liège qui recevait les pasteurs Vincent Tonnon et Yves Jonas pour une présentation de l'ACAT. D'autres radios ont pu, lors d'événements particuliers ou d'anniversaires, donner la parole à des représentants de l'ACAT. Pour sa part, la radio protestante a également invité l'ACAT à plusieurs reprises⁸³. On peut signaler la participation de F. Maquere-Joris à deux émissions de « Présence Protestante » (sur la RTBF) en septembre 2001, puis de nouveau en décembre 2006.

Du côté de la télévision, il y eu quelques moments d'antenne accordés à l'ACAT, par exemple la RTCB pour l'émission « Le cœur et l'esprit » (décembre 1989)⁸⁴. Quelques années plus tard, en 2006, participation de Françoise Maquere-Joris à l'émission de la RTBF1 « Le cœur et l'esprit » (retransmise le 5/12/2006).

V - La Jeunesse

Alors qu'au début des années 1990, on sent davantage d'intérêt des protestants pour l'ACAT-Belgique, Yves Dosimont, étudiant en théologie protestante⁸⁵ forme un noyau d'ACAT-Jeunes. Plusieurs étudiants s'y retrouvent pour signer des appels et pour échanger sur divers sujets : actualité, spiritualité, engagement, etc.⁸⁶.

Pour sa part, Raymond Collard⁸⁷ organise et anime un groupe de jeunes, ACAT-Passerelles, qui est impliqué dans un soutien actif à l'ACAT⁸⁸. En

⁸² Cette collaboration a été relancée en 2014 par la RCF qui a invité l'ACAT à intervenir chaque mois dans l'émission « Au fil de la vie ». C'est principalement Thomas Petitguyot qui a accepté de reprendre cette émission.

⁸³ Françoise Maquere-Joris, Isabelle Blommaert-Detavernier, Pierre Bungu et Yves Dosimont ont pu s'y exprimer.

⁸⁴ Le 10 décembre 2001, F. Maquere-Joris et le Père Athanase participent à une émission TV sur les droits de l'homme.

⁸⁵ Membre du CA, d'avril 1992 à septembre 1994, Yves Dosimont assura le lien avec le Conseil synodal de l'Eglise Protestante Unie de Belgique.

⁸⁶ Parmi ces jeunes, de futurs cadres de l'association tels que Isabelle Blommaert, Pascale Vanhoudenhove, Denis Latour, Luc Detavernier.

⁸⁷ Administrateur militaire (Colonel) et catéchiste dans une paroisse catholique d'Evere, R. Collard est membre du CA de mars 1996 à mars 2011.

⁸⁸ Ce groupe rassemble des jeunes tels qu'Anne Collard et Michaël Bougard qui, plus tard, deviennent à leur tour membres du CA.

1994, le groupe entre en relation épistolaire avec un condamné à mort américain et le soutient en effectuant des démarches auprès des plus hautes autorités politiques et religieuses pour qu'il ne soit pas exécuté⁸⁹. Au terme de l'année 1995, Raymond Collard annonce une redéfinition des objectifs d'ACAT-Passerelles qui veut s'ouvrir à d'autres adultes et s'engager dans diverses actions en faveur des Droits de l'homme⁹⁰.

A partir de 2002, un groupe de jeunes est accompagné par Anne Beudelot (élue au CA en 1998), Anne Collard (élue au CA en 2001) et Michaël Bougard (élu au CA en 2000). Puis c'est au tour de Sébastien Jaminé, nouveau membre du CA, de tenter de mettre sur pied en 2003 un espace « ACAT-Jeunes », mais sans succès. Aujourd'hui encore, la mobilisation des jeunes reste un important défi à relever.

Cependant, il convient de souligner l'aventure étonnante d'un groupe de jeunes à Verviers. En effet, Jean-Claude Lemaire, professeur de religion à l'Institut Saint Michel à Verviers, obtient le feu vert de la direction de son établissement pour créer avec un groupe de 16 étudiants une animation (« Diego ») qui est présentée en 2004 devant un grand nombre d'élèves du Cycle supérieur.

L'année 2005, il crée une antenne ACAT Jeunes à Verviers et présente un spectacle à Bruxelles (« Des mots et des gestes ») pour les vingt ans de l'ACAT-BF. Chaque année, en septembre, Jean-Claude Lemaire recrute des élèves du cycle supérieur et c'est ainsi que, de seize étudiants au départ, on passe en quelques années à plus d'une centaine qui adhèrent aux objectifs de l'ACAT et présentent des spectacles de haute tenue devant un très large public⁹¹. En 2011, le spectacle « Impitoyable télé » attire 850 spectateurs. Celui de 2013, « Avant qu'il ne soit trop tard », avec pour toile de fond le nazisme, aborde le thème du pardon. Depuis la création de cette antenne ACAT Jeunes, 513 élèves ont été sensibilisés, mais la question reste posée : comment les fidéliser ensuite, une fois qu'ils poursuivent leurs études et leurs vies de jeunes adultes?



⁸⁹ Il s'agit de Samuel Hawkins. A la veille de son exécution, une veillée conjointe de l'ACAT et d'Amnesty international a lieu le 6 décembre 1994 devant l'ambassade des Etats-Unis à Bruxelles.

⁹⁰ En novembre 1997, le groupe ACAT-Jeunes organise une soirée débat à Louvain-la-Neuve.

⁹¹ On compte plus de 500 spectateurs en 2006 pour « Dos au mur ». En 2007, nouveau spectacle « De la révolte au pardon » ; en 2008, « Prisme » est joué devant 600 personnes.

VI - La FIACAT et les relations internationales

Les relations entre l'ACAT-BF et la FIACAT ont toujours été étroites et suivies, avec une participation régulière des représentants belges aux conseils internationaux (tous les quatre ans) ainsi qu'aux séminaires les accompagnant. Ces derniers ont constitué de vrais temps-forts grâce à la qualité des intervenants et à la richesse des rencontres et des relations qui purent s'y nouer. Quant au délégué FIACAT, son rôle est de servir de relais pour la transmission réciproque d'informations entre l'ACAT nationale et la FIACAT qui trouve sa raison d'être dans les échanges, la réflexion, la formation, le soutien aux ACAT nationales, les interventions et les rencontres que ses activités présupposent et favorisent. Bien sûr, c'est à l'échelle européenne que les rencontres et les collaborations ont été les plus nombreuses⁹².

Sur le plan international, deux rencontres majeures sont à signaler en 1990. La première fut le séminaire FIACAT qui s'est tenu à Bruxelles sur les stratégies d'intervention des ACAT et sur l'action internationale de la FIACAT⁹³. L'attention fut attirée sur l'importance d'une synergie à créer entre les ACAT nationales dont les actions devaient être renforcées par une intégration plus grande dans la FIACAT, instance d'unité et de coordination. On souligna aussi la nécessité de collaborer avec des ONG, sans confusion et sans perdre de vue les objectifs plus précis de l'ACAT⁹⁴. La seconde fut la rencontre théologique de Bâle (26-28 octobre 1990) à laquelle participèrent seize personnes représentant la Belgique⁹⁵.

Sans vouloir dresser la liste de toutes les rencontres internationales, nous pouvons cependant mentionner de manière un peu schématique plusieurs d'entre elles. L'assemblée de la FIACAT à Cotonou (Bénin) s'est déroulée du 5 au 7 septembre 1992, en présence de Marcel Heselmans, en tant que

⁹² Le correspondant FIACAT-Europe est, quant à lui, appelé à saisir la FIACAT de demandes d'interventions, de campagnes et d'actions à entreprendre au niveau européen, mais aussi d'attirer l'attention des ACAT européennes sur des questions relatives aux droits de l'homme, au droit d'asile, aux conditions de vie carcérales, etc.

⁹³ Lors de ce séminaire organisé les 21-22 avril 1990, Adrien Zoller, Directeur du Service international pour les Droits de l'homme à Genève, fit une présentation remarquée de l'ONU sous l'angle des droits de l'homme.

⁹⁴ En Belgique, des relations positives se développent alors avec Amnesty International, SOS-Torture, la Ligue des Droits de l'Homme, Pax Christi, etc., pour des actions concertées en vue d'un monde sans torture.

⁹⁵ Plusieurs intervenants de renom (France Quéré, Élisabeth Behr-Sigel, Jürgen Moltmann, Jacques Sommet, ou encore Me Guy Aurenche) se sont efforcés de préciser le lien entre la foi chrétienne et le combat contre la torture. Cf. les actes de ce colloque : *Torturés, tortionnaires, espérance chrétienne*, Paris, Cerf, 1992.

membre du Comité directeur de la FIACAT, et de Marie-Pierre Prévost ainsi que de Denis Latour. Les 7-11 juin 1995, plusieurs membres de l'ACAT-BF participent au Séminaire de la FIACAT à Munster (Westphalie)⁹⁶ ; et Françoise Steinle représente l'ACAT-BF lors rencontre FIACAT à Budapest les 6-8 mars 1997.

Lors du Conseil international de la FIACAT à Paris (12-13 novembre 1998), Catherine Guicherd⁹⁷ est élue au bureau de la FIACAT et fait partie du groupe FIACAT-Europe. Plusieurs membres de l'ACAT-BF ont assisté soit au Conseil international, soit à la journée du 14 novembre où se sont retrouvés près de deux mille sympathisants.

En 2000, le Séminaire européen FIACAT (5-8 octobre) se tient à Prague sur le thème : « Europe 2000 : les droits de la personne en questions »⁹⁸. Impossible de passer sous silence le Séminaire international de Dakar (du 29 juillet au 2 août 2002) sur le thème « Cultures africaines et lutte contre la torture » tant il a marqué ceux qui ont pu y participer⁹⁹.

Quatre membres du CA ont participé à la soirée du 24 avril 2004 à Bruges pour la réunion du groupe FIACAT-Europe¹⁰⁰. Lors du Conseil international de la FIACAT à Paris (décembre 2004), une nouvelle présidente est élue en la personne de Sylvie Bukhari de Ponthual. Dès son entrée en fonction, elle est confrontée à une grave crise financière qui met en péril l'existence même de la FIACAT¹⁰¹. En avril 2007, Janette

⁹⁶ Présence de Françoise Steinle, Vincent Dubois, Luc Destrooper et du Père Luc De Prest.

⁹⁷ Membre de l'ACAT-France depuis 1979, employée au Parlement de l'Otan, et correspondante européenne de l'ACAT, Mme Guicherd devient membre du CA de l'ACAT-BF en mars 1996. Elle est remplacée à la FIACAT en 2000.

⁹⁸ La Belgique est représentée par Eliane Vandermeuter et le Père Athanase ainsi que Rick Coone pour l'ACAT-Vlaanderen. Tous ont beaucoup apprécié les rencontres et la qualité des interventions de Guy Aurenche, Patrick Byrne (Président de la FIACAT), Paul Ricoeur, Mgr Basile Osborne ou bien Anne Burley (Directrice d'AI Europe).

⁹⁹ Parmi les 130 délégués de 33 pays, notons la présence de Françoise Maquere-Joris et de Michaël Bougard pour les Belges francophones, et du Père Luc De Prest et Ludo Destrooper, pour l'ACAT-Vlaanderen.

¹⁰⁰ Françoise Maquere-Joris, Eliane Vandermeuter, Pierre Bungu et Peter Maerckaert. A Bruges, il y eut encore un séminaire réunissant les principales ACAT d'Europe en septembre 2006.

¹⁰¹ La situation catastrophique de la FIACAT est causée par les frais salariaux (2 postes = 100.000 euros pour des recettes de 50 000 euros). Les difficultés ont été partiellement résolues par la subvention de 25000 euros de l'ACAT-France et par l'aide accrue des ACAT en mesure de le faire, comme la Belgique.

Chambonnière¹⁰² est élue membre du bureau de la FIACAT et participe au Séminaire international de la FIACAT à Lungern (Suisse) du 30 avril au 2 mai 2007 sur le thème : « L'interdit de la torture : un principe en péril ? ». En 2008 (18-19 décembre), Françoise Maquere-Joris participe au mini-conseil de la FIACAT au Burkina Faso au cours duquel le budget 2009 est approuvé, les finances s'améliorant de façon provisoire grâce à un subside de 200 000 euros du Ministère des Affaires Etrangères de la France.

En 2012, c'est à Bruxelles que se déroule le Séminaire international de la FIACAT (17-19 juin) à la Maison Notre Dame du Chant d'Oiseau autour du thème : « Regards croisés sur la dignité humaine, quelle contribution chrétienne aujourd'hui ? ».

Plus récemment, l'ACAT-BF s'est réjouie d'accueillir Lionel Grassy arrivé à Bruxelles en octobre 2013 pour représenter la FIACAT auprès des institutions européennes tout en poursuivant sa représentation à l'ONU (Genève)¹⁰³.

VII - Quelques événements spéciaux

1. Les conférences et débats

Parmi les événements organisés par l'ACAT, certains doivent être mentionnés du fait de leur importance pour le rayonnement de l'association et de sa cause. Par exemple, les conférences en Belgique de Guy Aurenche, président de la FIACAT, organisées les 20-23 mars 1992 à Louvain, Liège, Namur et Bruxelles¹⁰⁴. En novembre 2001, c'est Ricardo Petrella (Conseiller à la Commission européenne et professeur UCL) qui donne une conférence aux Facultés universitaires Saint Louis sur le thème : « Mondialisation et droits de l'homme ».

Un cycle de trois conférences est organisé par l'ACAT-BF pour célébrer le 60^e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Ainsi, Guy Aurenche intervient en octobre 2008 aux Facultés Universitaires Saint Louis sur le thème : « L'abolition de la peine de mort, des enjeux pour

¹⁰² Engagée dans l'ACAT depuis sa création en France, Sœur Janette Chambonnière est élue au CA de l'ACAT-BF en mars 2006.

¹⁰³ Venu de France avec sa famille, il habite Evère et son bureau est au siège de l'ACAT, 53 Quai au Foin, 1000 Bruxelles.

¹⁰⁴ Le bilan fut très positif pour la visibilité de l'ACAT, avec de nombreux contacts dans le milieu protestant (Eglises de Liège et de Bruxelles-Botanique).

l'humanité de demain ? ». Les deux autres conférenciers sont des témoins de première main, bien que fort différents, des mauvais traitements ou de l'incarcération. Tout d'abord, M. Ong Thong Hoeung, rescapé des camps sous le régime des Khmers rouges, auteur du livre *J'ai cru aux khmers rouges*, vivant désormais en Belgique, donne en décembre 2008, à Namur, Liège et Bruxelles, un témoignage ému et bouleversant de son expérience des camps. Puis Mme Claire Capron, auteur de *La vie en prison*, fait en mars 2009 un exposé très concret de son expérience de visiteuse de prison.

Au chapitre des rencontres-débats, signalons le Café théologique du 19 mai 2008 animé par Isabelle Blommaert-Detavernier sur le thème : « Quand la lutte contre la terreur met en danger nos libertés ». Dans le cadre des Midis du Service Protestant d'Education Permanente, le 15 septembre 2010, le pasteur Yves Jonas a pris en charge les réflexions théologiques sur la violence et l'espérance tandis que Françoise M.-J. présentait l'ACAT et le problème de la torture. Soulignons la grande qualité de la soirée-débat du 9 octobre 2014 avec Thierry Michel autour de son film « L'affaire Chebeya – Une affaire d'Etat ». Enfin, dans le cadre du 30^e anniversaire de l'ACAT-BF, le 26 février 2015, Michaël Lapsley, prêtre anglican sud-africain victime d'un attentat en 1990, a animé un séminaire sur la « Guérison des mémoires », puis est intervenu en soirée sur le thème de son livre *Guérir du passé. Du combat pour la liberté au travail pour la paix*¹⁰⁵.

2. Les anniversaires

Au printemps 1995, le 8 avril, l'ACAT-Belgique fête ses dix années d'existence lors d'une soirée aux Facultés universitaires Saint-Louis, avec les interventions d'André Jacques, président de l'ACAT-France, et de Mme Helen Bamber, directrice de la Medical Foundation de Londres. Un stand de jeunes a été mis en place pour l'occasion et la célébration œcuménique est très fraternelle¹⁰⁶. A cette occasion, une exposition « Espoir des Droits de l'Homme, Espoir de l'Evangile » est présentée dans plusieurs villes et touche un public plus large¹⁰⁷.

¹⁰⁵ Titre de l'édition française de son ouvrage biographique où il témoigne de son combat auprès de l'ANC de Nelson Mandela et de la manière dont sa vie a été complètement changée suite à l'explosion d'un colis piégé qui l'a privé de ses deux mains et d'un œil, le 28 avril 1990 à Harare au Zimbabwe.

¹⁰⁶ Elle fut présidée par Le Père Athanase, le pasteur Marc Lombart et le Père Luc De Prest.

¹⁰⁷ A Bruxelles, Namur, Flémalle et à l'Abbaye de St Andries à Zevenkerken (Bruges).

Les dix ans de l'ACAT-Vlaanderen sont fêtés le 11 novembre 2004 au Temple protestant de Gand en présence d'un grand nombre de personnes et dans une excellente ambiance.

L'année suivante, le 21 mai 2005, pour ses vingt ans, l'ACAT-BF invite Gabriel Ringlet à intervenir sur le thème « Rire et mourir sont toujours des cousins ». La nombreuse assistance bénéficie d'un court spectacle des jeunes de Verviers donné exceptionnellement à Bruxelles pour l'occasion¹⁰⁸.

Cinq ans plus tard, le 30 octobre 2010, l'ACAT Vlaanderen fête ses 15 années d'existence à l'Hôtel de ville de Bruges, avec beaucoup d'invités - dont l'ACAT-BF¹⁰⁹.

Terminons cette rubrique avec le rappel de l'anniversaire d'Anne-Marie Hermans de Heel qui a fêté ses 95 ans avec ses amis de l'ACAT, le 17 octobre 2009, dans la bonne humeur et avec la satisfaction d'avoir vécu au sein de l'ACAT l'aventure réjouissante d'un noble engagement au service du Christ et des valeurs de l'Évangile¹¹⁰.

¹⁰⁸ Le Bilan de cette soirée fut très positif malgré un déficit financier et l'absence de retombées dans la presse. Un DVD a été produit pour garder la mémoire de cet anniversaire.

¹⁰⁹ Malheureusement, l'ACAT-Vlaanderen, qui n'a pas pu renouveler ses membres et ses cadres, a mis un terme à ses activités en 2015.

¹¹⁰ Quelques jours plus tard, début novembre 2009, Anne-Marie Hermans s'éteignait. L'ACAT-BF ayant été couchée sur son testament, elle a reçu, déduction faite des frais de succession, la somme de 5337 Euros. Toujours dans la rubrique nécrologie, signalons le décès en janvier 2011 de Marysia Van Baren qui a, pendant près de vingt ans, tenu la permanence de l'ACAT une fois par semaine. Nous avons déjà signalé le décès de Louis Vandermeuter, le 3 janvier 2013.

Conclusions

Ce survol historique des trente années d'existence de l'ACAT-BF montre sans l'ombre d'un doute que le combat courageux et infatigable contre la torture et la peine de mort a été non seulement légitime, mais réellement indispensable. Grâce à la tenace détermination de ses militants, l'ACAT a pu sensibiliser un bon nombre de personnes et les mobiliser pour améliorer, ou s'efforcer de le faire, la situation douloureuse de milliers de torturés et victimes de traitements dégradants. Cette belle cause a bénéficié de la sympathie de chrétiens qui avaient à cœur, et qui l'ont toujours, de soulager les terribles souffrances de tant de prisonniers maltraités et, souvent, injustement privés de liberté. Abolir la torture et la peine de mort, vouloir les éradiquer, voilà qui a été perçu comme un combat nécessaire méritant d'être mené au sein d'une société occidentale soucieuse du respect des droits de l'homme, mais parfois complice de leurs violations à ses frontières lorsque ce n'est pas chez elle.

Encore une fois, il convient de souligner le haut degré d'investissement personnel de la plupart des administrateurs, mais aussi de tous ceux qui ont collaboré aux activités de l'ACAT et contribué à son rayonnement. Même si chacun des cas portés à l'attention de l'ACAT n'a pas pu connaître une issue favorable, des victimes ont été libérées, d'autres ont eu la vie sauve et beaucoup d'autres encore ont été traitées de manière un peu plus équitable. Cela est un résultat encourageant qui, à lui seul, justifie les efforts inlassables déployés dans le cadre de l'ACAT. Par ailleurs, des avancées politiques et juridiques ont eu lieu sur le plan européen et international pour faire disparaître la torture et la peine capitale. Certes, il y a encore du chemin à parcourir pour que des attitudes et des comportements avilissants et insoutenables soient remplacés par un respect des droits et de la dignité de la personne humaine.

Les indéniables progrès réalisés n'ont pourtant pas empêché que, depuis le tournant des années 2000, la situation mondiale au regard des droits de l'homme se soit dégradée à certains endroits. Malgré la signature de conventions internationales contre la torture et, dans une moindre mesure, contre la peine de mort, une régression s'est produite sur le terrain. Ainsi, le contexte politico-militaire généré par la « guerre infinie » au terrorisme a encouragé la violation de nombreux droits et fait reculer les libertés. La torture et les mauvais traitements ont à nouveau été utilisés voire légitimés par des gouvernements, y compris occidentaux, peu soucieux du respect des droits de leurs ennemis ou même de leurs propres citoyens. Des mesures sécuritaires dont l'efficacité n'a pas été prouvée ont eu un impact négatif

concernant la peine de mort infligée soit au terme de procédures judiciaires expéditives, soit par des assassinats ciblés d'opposants.

Au moins aussi grave et plus pernicieuse, une propagande que l'on avait crue révolue a permis qu'un bon nombre d'esprits soient à nouveau enclins à accepter plus facilement une forme de « normalisation » des atteintes aux droits fondamentaux de la personne humaine sous couvert de lutte contre le terrorisme. Et il est possible que le reflux notable de l'engagement au sein d'ONG telles que l'ACAT au cours des quinze dernières années ait été causé, du moins en partie, par une conjoncture moins favorable à la défense réelle des droits humains et à la lutte pour l'abolition de la torture.

Ce constat qui demande à être vérifié ne doit pas, évidemment, empêcher l'ACAT-BF de s'interroger sur les modalités de son fonctionnement et de son action. N'a-t-elle pas pris le risque de s'épuiser dans ses trop nombreuses tâches et activités, au point de voir sa dynamique initiale s'affaiblir ? Son équipe dirigeante avait-elle la possibilité d'être un peu moins centralisatrice et de déléguer davantage pour responsabiliser et motiver un nombre plus grand de personnes ou de cellules locales ? Quant à la faible mobilisation des Eglises, il est inutile de chercher des causes précises, mais il semble évident que l'ACAT ne devrait pas hésiter à mieux mettre en valeur sa spécificité chrétienne et son enracinement évangélique pour montrer aux chrétiens que l'engagement contre la torture n'est pas optionnel pour un disciple du Christ.

Par ailleurs, face à la diversité des engagements et activités de l'ACAT, deux options se présentent. Soit recentrer le combat sur les objectifs initiaux de l'association, en évitant de trop se disperser afin de valoriser des actions claires et ciblées, et donc d'optimiser l'engagement des membres. Soit poursuivre l'élargissement du champ d'intervention de l'ACAT dans le secteur pénitentiaire, dans celui du droit d'asile, des conditions de détention et d'expulsion des « sans papiers », etc. Cette alternative n'est pas forcément pertinente, mais la perspective historique peut stimuler la réflexion pour l'avenir. Quoi qu'il en soit, l'ACAT doit pouvoir compter sur une équipe soudée d'administrateurs et de membres engagés capables de former des militants, en particulier chez les jeunes, et de les associer plus étroitement à la mise en œuvre de son projet associatif.

Présidentes du C.A. de l'ACAT-Belgique francophone (1989-2015)

Mme Marie-Cécile Lémaignen-Passot (nov. 1989 - janv. 1991)

Mlle Michelle Gautier (mars 1991 - juillet 1995)

Mme Françoise Pekmez-Steinle (juillet 1995 - février 1997)

Mme Françoise Maquere-Joris (avril 1997 - mars 2011)

Mme Isabelle Blommaert-Detavernier (mars 2011 -)

Membres du C.A. de l'ACAT-BF (1984-2014)

(ordre alphabétique et en incluant les membres du « Comité » jusqu'en 1990)

Cécile Auriol

Pierre Bailleux

Geneviève Bar

Anne Beudelot-Capelle

Isabelle Blommaert-Detavernier

Colette Boucart

Michaël Bougard

Pierre Bungu

Alain Cabirou

Janette Chambonnière

Axelle Cheney

Albert Cockx

Anne Collard

Raymond Collard

Nadine Dawance

Luc De Prest

Ludo Destrooper

Luc Detavernier

Yves Dosimont

Colette Escoyez-Hooreman

Michelle Gautier

Jean George

Nicolas Grosjean

Catherine Guicherd

Patricia Gutierrez-Voet

Anne-Marie Hermans de Heel

Marcel Heselmans

Maria Heselmans

Sœur Imelda Couly

Sébastien Jaminé

Yves Jonas

Pierre Lambermont

Denis Latour

Sœur Lucie

Marie-Cécile Lémaignen-Passot

Françoise Maquere-Joris

Bernard Marcoux

Peter Merckaert

Jean-Jacques Montignie

Lucienne Nelis

Jean-Marc Nicolas

Jacques Pardonge

Françoise Pekmez-Steinle

Thomas Petitguyot

Sylvie Richard

Rose Rocour

Marie-Madeleine Roelants

Matthieu Smolders

Paul Smolders

Patrick Surmont

Antonie Van As-Arioni

Eliane Vandermeuter

Louis Vandermeuter

Pascale Vanhoudenhove

